

# Carte d'identité du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Mars 2010

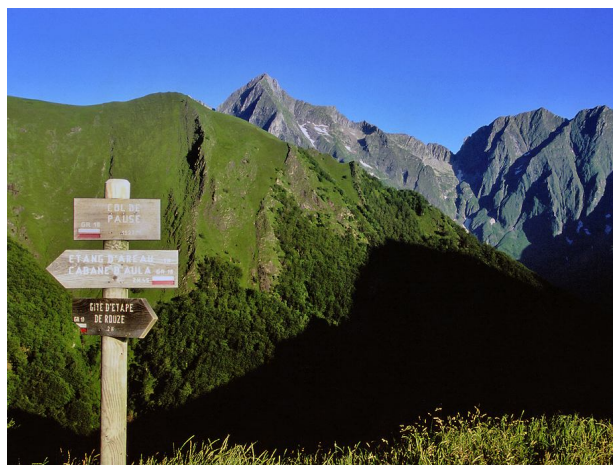
## Les Pyrénées Ariégeoises, l'un des ensembles les mieux préservés et les plus attachants des Pyrénées

Au sud de Toulouse, adossées aux crêtes frontalières de l'Espagne et d'Andorre, les Pyrénées Ariégeoises forment l'un des ensembles les mieux préservés et les plus attachants des Pyrénées.

Créé en 2009, le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises vient reconnaître l'intérêt et la diversité du patrimoine naturel, culturel et paysager de ses 142 communes. Il abrite un patrimoine naturel exceptionnel, avec des milieux remarquables et de nombreuses espèces endémiques ou menacées : Isard, Gypaète barbu, Desman et Euprocte des Pyrénées, Grand tétras, Lys des Pyrénées, etc. Il est également le siège de nombreuses activités humaines (agriculture, artisanat, industries...) dont certaines, telles que le pastoralisme, lui sont emblématiques. Ses sites préhistoriques et historiques (grottes ornées de Niaux, Bèdeilhac et du Mas d'Azil, Cité antique de St Lizier...), son histoire, sa culture, son patrimoine bâti et ses paysages en font également un espace reconnu et envié.

### LES CHIFFRES-CLES DU TERRITOIRE

**1 Région : Midi-Pyrénées**  
**1 Département : Ariège (09)**  
**142 communes**  
**2 465 km<sup>2</sup>**  
**43 500 habitants (année 2006)**



## Le PNR, un moteur de développement durable pour les Pyrénées Ariégeoises

Grâce au Parc, et avec ses partenaires, les Pyrénées Ariégeoises se sont dotées d'une dynamique et d'un support pour préserver, valoriser ce patrimoine et en faire un vecteur de développement économique.

A l'image des 45 autres PNR existants en France, il contribue à protéger et valoriser le patrimoine et les paysages, au développement économique et social durable, à l'accueil et l'information des habitants, touristes et visiteurs et à l'innovation. A la fois projet commun et "boîte à outils" de développement durable, également reconnu "Agenda 21 local", le Parc impulse ou mène des actions dans des domaines aussi divers que la protection de la faune et de la flore, la restauration du patrimoine rural, la préservation des paysages, l'urbanisme et la gestion de l'espace, la promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables, l'éco-responsabilité et le management environnemental, l'éducation au territoire, la valorisation de la forêt et du bois, la promotion des savoir-faire et produits locaux, le tourisme durable...

Son action repose sur une "Charte", véritable "feuille de route" rédigée et adoptée par les collectivités locales (communes, Département, Région) et reconnue par l'Etat, qui fixe ses objectifs et ses moyens d'actions. Géré par les collectivités grâce à un "Syndicat mixte" qui lui est propre, le Parc ne réglemente pas, ne contraint pas, mais au

contraire agit par engagement volontaire et par conviction. "Convaincre plutôt que contraindre", telle est la devise des Parcs naturels régionaux.

### **Un Syndicat mixte, chargé d'animer et de coordonner la mise en oeuvre de la Charte du Parc**

Le Syndicat mixte du PNR est une structure publique, autonome - il dispose de sa propre organisation, de son propre budget... - composé des 144 collectivités ayant décidé de constituer le Parc naturel régional : la Région Midi-Pyrénées, le Département de l'Ariège et les 142 communes composant le territoire classé en Parc naturel régional.

Le Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises a été constitué dès juillet 2005, sous forme de "Syndicat mixte de préfiguration du Parc". En juillet 2009, soit un mois à peine après la publication du décret de classement du PNR, le Syndicat mixte a modifié ses statuts pour se transformer en "Syndicat mixte de gestion du Parc".

Les financements du Syndicat sont apportés par les collectivités membres - essentiellement la Région Midi-Pyrénées qui est la principale entité contributrice à l'activité du Syndicat mixte - ainsi que par l'Etat et d'autres sources de financements selon les programmes et actions portés par le Parc.

### **LES CHIFFRES-CLES DU BUDGET**

**1 200 000 euros environ en 2010**

**Contribution statutaire de la Région : 50 % (204 000 euros en 2010)**

**Contribution statutaire du Département : 25 % (102 000 euros en 2010)**

**Contribution statutaire des communes : 25 % (102 000 euros en 2010, soient 2,35 euros par habitant)**

**Autres sources de financement : Etat (MEEDDM, FNADT...), Europe (FEDER, FEADER, LEADER...), Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Agence de l'Eau Adour-Garonne...**

Le Comité syndical constitue "l'Assemblée générale" du Parc. Il regroupe 162 délégués, désignés par les collectivités membres. La Région Midi-Pyrénées, le Département de l'Ariège et les 142 communes y sont directement représentées et participent à tous les votes : 6 délégués pour la Région, 6 pour le Département et 150 pour les communes. Le nombre des délégués des communes est fonction de leur population (d'une vingtaine d'habitants pour la moins peuplée à environ 6 000 habitants pour Saint-Girons). Le Comité syndical vote les programmes d'actions, le budget, les créations de poste, les documents comptables... Il se réunit en moyenne 4 fois dans l'année, chaque fois dans une commune différente du PNR.

Le Comité syndical élit en son sein un Bureau, composé de 22 membres : 4 délégués pour la Région, 4 pour le Département et 14 pour les communes. Pour obtenir une représentation géographique équilibrée, les délégués des communes sont élus à l'échelle des 14 communautés de communes concernées par le PNR. Comme au Comité syndical, les voix détenues par chacun des délégués y sont fonction de la contribution statutaire de la collectivité qu'ils représentent.

### **Une équipe technique composée d'une direction, d'un pôle administratif et de "chargés de mission"**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'équipe technique du SM PNR était composée de 12 personnes (11 ETP), dont 8 chargés de mission.

Les chargés de mission sont responsables d'un ou plusieurs domaines d'activités correspondant aux objectifs de la Charte. Ils assurent, entre autres, un rôle de conseil auprès des collectivités et des divers porteurs de projets et habitants. Fonctionnaires ou contractuels, ils bénéficient tous d'une formation supérieure (ingénieurs, diplômés 3<sup>e</sup> cycle...) ou d'une solide expérience professionnelle. Le Syndicat mixte n'a pas de "garde-moniteur", commissionné et assermenté, comme dans le Parc national des Pyrénées occidentales ou les autres Parcs nationaux français ou étrangers.

**Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises – Unjat - 09240 LA BASTIDE DE SEROU –  
tél : 05.61.02.71.69 – info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr - www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr**